

VILLE DE LANGEAIS

Service DGS
02 47 96 12 55
Mail : dgs@langeais.fr

Affaire suivie par G. CARTERON

Le 26 août 2014



REPUBLIQUE FRANCAISE



Le Maire

à

Monsieur Pierre ROCCA
15, rue d'Escures
BP 2425
45032 ORLEANS CEDEX

Nos réf. : GC/GC.003.08.14
Objet : Réponse – Rapport d'observations définitives

Vous nous avez adressé votre rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Langeais daté du 10 juillet 2014 et je vous en remercie.

Je vous fais parvenir en pièce jointe à ce courrier ma réponse à vos différentes recommandations.

Je vous prie de bien vouloir excuser le retard de ce retour, retard engendré par les circonstances de fonctionnement en période estivales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre-Alain ROIRON
Maire de Langeais
Conseiller Régional du Centre



Réponse au Rapport d'observations définitives

Commune de Langeais

Chambre régionale des comptes du Centre – Limousin

Séance du 3 juillet 2014

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DU CENTRE-LIMOUSIN

03 SEP. 2014

ARRIVÉE *MM*

Concernant la fiabilité et la sincérité des comptes (VI) :

La commune compte poursuivre l'amélioration du taux d'exécution des dépenses d'équipement.

Concernant la situation financière et l'endettement de la commune (VII) :

- Sur la conformité de la structure budgétaire, la commune a pris conseil auprès de la Trésorerie de Touraine Nord-Ouest afin de connaître les modalités techniques de mise en place d'un compte autonome pour le Centre Communal d'Action Sociale. La procédure est en cours et une délibération du Conseil municipal a été prise à cet effet.

- Sur l'analyse de la situation financière de la commune :

- 1. Evolution des recettes et dépenses du budget principal :

La baisse des produits de fonctionnement est principalement induite par le transfert des ordures ménagères en 2011 à la communauté des communes.

En contrepartie de cette baisse, deux éléments paraissent intéressants :

- le potentiel fiscal positif de la commune ;
- la faiblesse des bases fiscales justifie la réalisation d'une action de vérification de ces bases qui est engagée au niveau communautaire.

Il est pris acte de l'augmentation des charges de personnel et l'objectif, déjà engagé pour l'exercice 2014, est de réduire ces charges par le non remplacement des départs en retraite ainsi qu'une gestion plus rigoureuse des contrats ponctuels de droit privé ou public. Il convient de noter également que les contrats aidés ont donnés lieu entre 2007 et 2012 au versement de 193 240€ de recette.

L'effort élevé du taux de soutien aux associations est un volet important de la politique menée par la commune. La ville aide le centre de loisirs et l'école de musiques à défaut d'une prise de compétence communautaire.

Il est pris acte que nos charges financières qui ont reculé sur la période de 32.4% sont d'un niveau bien inférieur à la moyenne de la strate.

2. Section de fonctionnement

En ce qui concerne la rigidité des charges structurelles, le niveau de notre coefficient n'est pas inquiétant mais nous observons qu'il est en augmentation et nous nous engageons à enrayer cette augmentation. Il est précisé que les contrats aidés n'ont pas vocation à être pérennisés.

3. Evolution de l'épargne communale

La commune travaille au rétablissement d'une CAF nette positive ce qui nous permettrait de stabiliser notre autofinancement et de garantir la solvabilité de la commune.

4. L'investissement

Le rapport souligne la politique d'investissement volontariste de la commune. Les investissements ont été financés principalement par l'emprunt (48%), les subventions (23%) et les cessions (17%).

Il nous apparaît nécessaire de relever dans des proportions raisonnables (environ 30 jours) notre fond de roulement, sans attacher une importance démesurée à la moyenne en effet excessive de la strate.

5. La dette et la capacité de désendettement

L'intégralité du stock de la dette communale est classée à un, c'est-à-dire peu risquée.

L'annuité de la dette se situe à environ 13% des produits de fonctionnement.

Nous attacherons une attention particulière à la capacité de désendettement de la commune avec pour objectif de passer de 13.46 années à 10 ans.

